

SESSION D'UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

DATE : Mercredi 17 septembre 2025

HEURE : 15 h 30

LIEU : Salle du conseil – Centre administratif de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Jacques Demers, préfet
- Marie Boivin, Canton d'Orford
- Bruno Côté, Canton de Potton
- Pierre Côté, Hatley
- Marcella Davis Gerrish, North Hatley
- Vincent Fontaine, Canton de Hatley
- Luc Lamontagne, St-Benoît-du-Lac
- Huguette Larose, conseillère, Ste-Catherine-de-Hatley
- Nathalie Lemaire, Eastman
- David Lépine, Ogden
- Lisette Maillé, Austin
- Pierre Martineau, Canton de Stanstead
- Vinciane Peeters, Bolton-Est
- Nathalie Pelletier, Magog
- François Rhéaume, Stukely-Sud
- Simon Roy, Ayer's Cliff
- Jody Stone, Stanstead
- Michèle Turcotte, Saint-Étienne-de-Bolton

également présents : Dominick Faucher greffier-trésorier

Sylvie Camiré, greffière-trésorière adjointe

ORDRE DU JOUR

1.	Ouverture et présences
2.	Adoption de l'ordre du jour
3.	Adoption du procès-verbal du 20 août 2025
4.	Affaires découlant du procès-verbal du 20 août 2025
5.	ÉVALUATION
	5.1 Rapport sur la tenue à jour des rôles
6.	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL
	6.1 VOLETS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
	6.1.1 Rapport d'activités
	6.1.2 Nomination au comité d'investissement commun (CIC)
	6.1.3 Signature de la convention – Réseau Accès PME
	6.1.4 Renouvellement du comité aviseur pour Réseau Accès PME
	6.1.5 Proposition modification gouvernance en tourisme et ouverture de poste – Chargé.e de projets - Tourisme
	6.2 DOSSIERS CULTURELS
	6.2.1 Rapport d'activités
	6.2.2 Approbation mandat pour consultant politique culturelle
	6.3 DOSSIERS FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

	6.3.1 Rapport d'activités
	6.3.2 Appel de projets paysages : projet Bolton-Est
	6.3.3 Halte panoramique: signature entente préalable
	6.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
	6.4.1 Rapport d'activités
	6.4.2 Approbation projets - PAGMAP
7.	AMÉNAGEMENT
	7.1 Rapport d'activités - Aménagement
	7.2 Rapport d'activités - Agricole
8.	DÉVELOPPEMENT DURABLE
	8.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
	8.1.1 Rapport d'activités
	8.1.2 Règlement 13-25 relatif aux services de collecte des matières Recyclables / Adoption
	8.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE
	8.2.1 Rapport d'activités
	8.2.2 Option de prolongation 1 an – Promenades de l'Estrie
	8.2.3 Entente de principe avec Acti-bus
9.	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	9.1 SÉCURITÉ INCENDIE
	9.1.1 Rapport d'activités
	9.2 PROTECTION POLICIÈRE – SQ
	9.2.1 Rapport d'activités
10.	ADMINISTRATION
	10.1 Compte à payer
11.	DIVERS
12.	CORRESPONDANCES
	12.1 Report de l'adoption du décret visant l'agrandissement du Parc du Mont-Orford
13.	PÉRIODES DES QUESTIONS
14.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public. Puis il procède à l'appel des présences. Il est 15h30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**324-25 IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
ET RÉSOLU**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 AOÛT 2025

**325-25 IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE CÔTÉ
ET RÉSOLU**

Que le procès-verbal de la séance du 20 août 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 20 AOÛT 2025

Aucun item n'est discuté.

ÉVALUATION

5.1 RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES D'ÉVALUATION

En l'absence d'un représentant de la firme d'évaluation JP Cadrin et Associés, le directeur général Dominick Faucher dépose le rapport de tenue à jour du mois d'août. Aucun élément particulier n'est à souligner ce mois-ci.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

6.1 DOSSIERS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES

6.1.1 Rapport d'activités

La présidente du comité de développement socio-économique, Nathalie Pelletier souligne que la directrice au développement économique, Marianne Auclair a été réélue à la présidence d'Économie Estrie pour l'année 2025-2026.

Elle rappelle que le 5 à 7 de la rentrée, événement réunissant les acteurs du milieu économique de la MRC de Memphrémagog aura lieu le soir même aux Jardins de Bolton à Bolton-Est. Une centaine de personnes sont attendues pour célébrer l'économie de la région et réseauter.

Par ailleurs, dans le cadre de l'éviction de l'Auberge de Jeunesse Magog-Orford du presbytère de l'église St-Patrice, la permanence de la MRC accompagne l'organisme afin de leur permettre d'évaluer leurs perspectives économiques à court et moyen terme.

En conclusion, Marianne Auclair explique qu'un nouveau service sera offert sous peu aux personnes désirant se lancer en affaires. En effet, *Parcours entrepreneurial* permettra d'offrir un accompagnement sous forme de cohorte via 4 formations diversifiées.

6.1.2 Nomination au comité d'investissement commun (CIC)

326-25 CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à la composition d'un comité de sélection des bénéficiaires de l'aide financière d'un fonds local d'investissement (FLI) et d'un fonds local de solidarité (FLS) appelé « comité d'investissement commun » lors de la séance du conseil de juin 2015 et qu'il y a lieu de confirmer la composition du comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
ET RÉSOLU**

Que la MRC nomme la composition de son « comité d'investissement commun » et qu'il soit composé des membres suivants :

2 représentants de la MRC de Memphrémagog	<i>Mme Nathalie Pelletier M. Jacques Demers M. Jody Stone</i>
1 substitut représentant la MRC de Memphrémagog	
1 représentant désigné par le Fonds de Solidarité FTQ	<i>Mme Dorothée Garneau</i>
4 représentants du milieu socio-économique	<i>M. Michel Dupuis M. Stéphane Bégin M. Thomas Bernier M. Jocelyn Brouillard</i>
Observateur / Fonds locaux de solidarité FTQ	<i>M. Martin Cotton</i>

Que le mandat des membres du comité soit d'une durée déterminée de 2 ans;

Que le Conseil de la MRC de Memphrémagog nomme la conseillère Nathalie Pelletier, mairesse de la Ville de Magog, à titre de présidente du comité d'investissement commun.

ADOPTÉ

6.1.3 Signature de la convention – Réseau Accès PME

327-25 CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a annoncé le 22 avril 2025 le déploiement du Réseau accès PME ayant comme objectif de guider les entrepreneurs de partout au Québec à chacune des étapes de développement de leur entreprise;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce réseau, les MRC obtiendront un financement correspondant au montant nécessaire pour le maintien d'au moins deux (2) ressources à temps plein embauchées depuis le lancement d'Accès entreprise Québec en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la ministre a été autorisée à octroyer à chacune des MRC une subvention d'un montant maximal de 215 000 \$ pour l'exercice financier 2025-26, pour le renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs et à signer une convention de subvention à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a fait parvenir à la MRC le 4 septembre 2025 ladite convention de subvention, incluant les conditions et les modalités de versement s'y rapportant;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pu prendre connaissance de la convention de subvention et qu'il y a lieu d'autoriser le préfet à signer ladite convention;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIANE PEETERS
ET RÉSOLU**

D’AUTORISER le préfet de la MRC, M. Jacques Demers, à signer la convention de subvention se rapportant au programme Réseau accès PME tel que soumis par le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie.

ADOPTÉ

6.1.4 Réseau Accès PME / Comité aviseur

328-25 CONSIDÉRANT QUE le 17 septembre 2025, la MRC a autorisé la signature de la convention d’aide financière avec le ministère de l’Économie et de l’Innovation et la ministre déléguée au Développement économique régional afin de mettre en œuvre le réseau *Accès entreprise Québec*;

CONSIDÉRANT QU’à l’article 4.7 de cette convention, il est demandé à la MRC de s’adjoindre et animer un comité aviseur d’un minimum de cinq (5) personnes, composé d’acteurs économiques représentatifs du territoire de la MRC pour orienter et déterminer des pistes d’action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit compter, parmi ses membres :

- Un représentant de la MRC;
- Un représentant de la ville la plus peuplée de la MRC;
- Deux personnes en provenance d’entreprises privées situées sur le territoire de la MRC;
- Un représentant d’organisation économique du territoire;
- Et que, le député de l’Assemblée nationale (ou son représentant) dont la circonscription couvre le territoire de la MRC peut assister aux rencontres du comité aviseur à titre d’observateur;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE HUGUETTE LAROSE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DAVID LÉPINE
ET RÉSOLU**

Que les personnes suivantes soient nommées membres du comité aviseur dans le cadre du réseau *Accès PME* :

1 représentant de la MRC de Memphrémagog	Marianne Auclair, directrice dév. éco. et territorial
1 représentant de la ville la plus peuplée	Nathalie Pelletier, mairesse, Ville de Magog
2 personnes en provenance d’entreprises privées	Stéphane Bégin, Conceptromec Jocelyn Brouillard, multientrepreneur
1 représentant d’organisation économique	Réal Desautels, CAE Memphrémagog
Observateur /Député du comté d’Orford	Gilles Bélanger (ou représentant)

ADOPTÉ

6.1.5 Nouvelle gouvernance en tourisme et ouverture de poste 2026

329-25 CONSIDÉRANT QUE Tourisme Memphrémagog (TM), la Chambre de commerce, d’industrie et du tourisme (CCITM), et la MRC souhaitent collaborer pour assurer une gouvernance touristique efficiente, cohérente et pérenne pour 2026;

CONSIDÉRANT QUE les trois parties ont accepté de travailler la répartition des responsabilités de TM entre la CCITM et la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance nécessite l’embauche d’une nouvelle ressource dédiée au tourisme à la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
ET RÉSOLU**

De mandater la direction générale afin de négocier une entente pour finaliser le partage des tâches et la gestion de la structure juridique de TM qui inclut les droits de propriété, notamment, l'image de marque et le site web;

D'autoriser l'ouverture d'un poste, Chargé.e de projets – Tourisme sous la supervision de la directrice du développement économique et territorial.

ADOPTÉ

6.2 DOSSIERS CULTURELS

6.2.1 Rapport d'activités

Nathalie Lemaire, présidente du comité culturel informe que le comité s'est réuni le 4 septembre dernier afin de discuter du budget culturel 2026 et de diverses autres ententes patrimoniales et culturelles. Dans le cadre du programme d'Entente en patrimoine (PEP), la demande initiale a été transmise dans les délais. Le ministère a confirmé sa réception et a indiqué qu'elle sera évaluée dans les prochaines semaines. La MRC communiquera avec les municipalités concernées, au besoin, en fonction du retour du ministère.

Elle enchaîne avec la tournée des paysages et du patrimoine bâti qui a fait l'objet d'un parcours en autobus le 12 septembre dernier. L'événement fut un véritable succès et les participants ont vécu une expérience riche et conviviale à travers les chemins tout autour du lac Massawippi.

Concernant le soutien aux projets intermunicipaux, la MRC a été informée par les promoteurs du projet Résonance que certains enjeux liés au temps et à la constitution d'un organisme indépendant pour assurer la gestion du projet occasionnent des retards. À noter qu'aucune entente officielle n'a encore été conclue avec la MRC à ce sujet.

Pour terminer, elle résume où en est rendu le projet d'inventaire du patrimoine bâti, soit que le processus d'embauche d'une ressource dédiée à l'inventaire et partagée entre plusieurs MRC, débutera sous peu.

6.2.2 Approbation mandat pour consultant politique culturelle

330-25 CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a entrepris une démarche visant le renouvellement de sa politique culturelle et de son plan d'action, afin de refléter les besoins actuels du territoire et du milieu culturel;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche repose sur un processus de consultation et d'accompagnement spécialisé permettant de dégager une vision commune du développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE les offres de service reçues par la MRC dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation ont été analysées par un comité d'analyse, lequel a procédé à une évaluation comparative des propositions;

CONSIDÉRANT QUE la firme ayant obtenu le meilleur pointage a été recommandée par le comité culturel de la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE
ET RÉSOLU**

Que le conseil de la MRC de Memphrémagog octroie à la firme Artensio le mandat pour l'élaboration de la Politique culturelle et de son plan d'action, pour un montant de 24 989,82\$ (taxes incluses), financé à même les crédits résiduels de l'Entente de développement culturel (EDC) 2024.

D'autoriser la direction générale à signer toute entente ou document requis pour la réalisation de ce mandat;

ADOPTÉ

6.3 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

6.3.1 Rapport d'activités

Lisette Maillé, préfète suppléante, souligne que les membres du comité se sont rencontrés le 10 septembre. Pour le moment, il n'y a aucune avancée concernant les projets structurants du volet II du FRR puisque la MRC attend les conclusions du processus de planification stratégique en cours pour identifier l'utilisation des sommes disponibles pour ces projets.

Concernant le volet III du FRR paysages, un projet à Bolton-Est est proposé aux élus en lien avec cinq haltes relax sur le territoire. Le déboursé de la subvention serait toutefois conditionnel à ce que deux des sites soient validés par la permanence.

6.3.2 FRR volet III / Approbation de projet paysage projet «Haltes relaxes de la municipalité de Bolton-Est

331-25 CONSIDÉRANT QUE les membres du comité Fonds régions et ruralité ont pris connaissance de la demande lors d'une réunion qui a eu lieu le 11 septembre 2025 et ont choisi de recommander au Conseil l'octroi de SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (7 500 \$) pour la réalisation de ce projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
ET RÉSOLU**

D'entériner la recommandation du comité Fonds régions et ruralité en accordant SEPT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (7 500 \$) à la municipalité de Bolton-Est pour le projet intitulé « Haltes relaxes » déposé dans le cadre de l'appel de projets Paysages, soit l'action 1 du plan d'action Paysages 2022-2027 du Fonds Signature du FRR volet III;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Memphrémagog à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet lorsque les sites auront été validés par la permanence.

ADOPTÉ

6.3.3 Halte panoramique Sainte-Catherine-de-Hatley

Le préfet rappelle que le projet de la halte panoramique se veut un projet à faible empreinte avec seulement trois espaces de stationnement.

332-25 CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Montagne est identifié comme route panoramique dans le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC depuis 1987 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley souhaite aménager une halte panoramique sur une portion de l'immeuble appartenant à M. Benoit Langlois et M. Patrick Langlois, situé au 510, chemin de la Montagne (lot 4 248 880 du cadastre du Québec) ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à offrir à la population un accès à une vue exceptionnelle sur les monts Orford et Owl's Head, par l'installation d'un belvédère de bois sur pieux, d'une superficie de 550 m², incluant un aménagement paysager et un stationnement pour trois véhicules ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog agit à titre d'intervenante dans ce projet et s'engage à assumer les frais d'arpentage, de publication et de construction de la halte panoramique ;

CONSIDÉRANT QUE la servitude est consentie pour une durée de trente (30) ans, renouvelable, et qu'elle est conditionnelle à l'obtention d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'engage à respecter les conditions de la servitude, notamment en matière d'entretien, de sécurité, de protection visuelle et de respect des usages autorisés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIA NE PEETERS
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU**

QUE la MRC de Memphrémagog :

1. Approuve l'acte de servitude tel que présenté dans les documents notariés ;
2. Autorise le directeur général, M. Dominick Faucher, et au préfet, M. Jacques Demers, à signer tout document requis pour la mise en œuvre de ladite servitude ;
3. S'engage à assumer les frais liés à l'arpentage, à la publication, à la construction et à l'entretien de la halte panoramique ;
4. Reconnaît que l'indemnité de 10 000 \$ qui sera versée par la MRC au cédant constitue une compensation pour la servitude consentie et ne sera réalisée que sous condition d'acceptation de la CPTAQ d'un usage autre qu'agricole.

ADOPTÉ

6.4 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

6.4.1 Rapport d'activités

La directrice du développement économique, Marianne Auclair, explique que la MRC de Memphrémagog a poursuivi son implication dans l'Entente sectorielle en développement social et des communautés 2024-2029. Les travaux réalisés durant l'été ont permis de déterminer les principes directeurs (équité territoriale, adaptation aux réalités locales, collaboration intersectorielle, accessibilité, complémentarité) et de préciser les axes prioritaires.

Dans le cadre de l'appel de projets du Plan d'action gouvernemental pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAGMAP) 2025-2029, un total de 1 082 663 \$ a été demandé. L'enveloppe disponible pour la MRC de Memphrémagog s'élève à 539 923,17 \$. Le comité de sélection de la Table de développement social de Memphrémagog (TDSM) a procédé à l'analyse de tous les projets déposés. Les projets ont été évalués individuellement, puis collectivement, afin d'identifier ceux présentant une portée structurante pour l'ensemble de la communauté et des retombées significatives en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. À l'issue de ce processus, 7 projets ont été retenus et recommandés au Conseil de la MRC pour financement.

Aussi, les trois comités aviseurs pour la Politique de développement social ont été constitués et tiendront leurs premières rencontres en septembre afin d'identifier les actions à consolider et à développer. Un Grand rendez-vous se tiendra en décembre pour présenter les avancements et prioriser collectivement les actions, avec une attention particulière à la planification et à la communication concertée de la démarche.

Elle termine avec des informations concernant le chantier Habitation. Une révision du modèle d'affaires de Territoires Solidaires est d'ailleurs en cours. Un

atelier de travail sur le sujet de l’habitation précédait le conseil des maires de septembre.

6.4.2 Approbation projets - PAGMAP

333-25 CONSIDÉRANT QUE l’Alliance pour la solidarité de l’Estrie a confié à la Table des MRC de l’Estrie, en collaboration avec la Table de développement social de Memphrémagog (TDSM), la gestion de l’appel de projets PAGMAP 2025-2029, financé par le Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS);

CONSIDÉRANT QUE le montant total demandé par l’ensemble des projets déposés dans le cadre de cet appel pour la MRC de Memphrémagog s’élevait à 1 082 663 \$;

CONSIDÉRANT QUE l’enveloppe budgétaire disponible du FQIS pour la MRC de Memphrémagog est de 539 923,17 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection mis en place par la TDSM a procédé à l’analyse de l’ensemble des projets, selon les 12 critères de sélection du Guide du promoteur, et a retenu ceux présentant une portée structurante pour la communauté et des retombées significatives en matière de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE l’instance régionale, soit la Table des MRC de l’Estrie, doit confirmer la conformité des projets recommandés;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOIVIN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIMON ROY
ET RÉSOLU**

Que le conseil de la MRC octroie une somme de 539 868,01 \$ à même les fonds du FQIS, pour financer les sept projets suivants, comme recommandé par la Table de développement social de Memphrémagog :

- 1. Ma journée – Briser la stigmatisation et s’élever vers le haut – Centre d’action bénévole de la Missisquoi Nord (35 318,16 \$)
- 2. Les soupers tissés serrés – Frigo communautaire Eastman (21 391,45 \$)
- 3. Ressources Relais – Han-Droits (203 918,40 \$)
- 4. Plus vert et inclusif – Comité de sécurité alimentaire Memphrémagog (fiduciaire : CÉPOP) (100 000,00 \$)
- 5. Collectif Réussite – Phelps Aide Phelps Helps (65 760,00 \$)
- 6. Fiducie foncière communautaire Memphrémagog – Chantier habitation (fiduciaire : CDC Memphrémagog) (35 000,00 \$)
- 7. Construire ensemble nos milieux de vie – Chantier habitation (fiduciaire : Espace M) (78 480,00 \$)

Que la MRC procède aux démarches nécessaires pour assurer le versement des sommes allouées, conditionnellement à la confirmation de conformité par la Table des MRC de l’Estrie.

ADOPTÉ

AMÉNAGEMENT

7.1 RAPPORT D’ACTIVITÉS - AMÉNAGEMENT

Mélanie Desautels, directrice des services professionnels, souligne qu’un comité d’aménagement s’est tenu le 3 septembre. Il a été question des rencontres avec les ministères concernant les avis sur les projets de règlement en cours. Un retour sur le mandat du pôle récréotouristique Magog-Orford a été fait. Il est proposé que l’intégration de la nouvelle vision se fasse dans le cadre de la révision du schéma d’aménagement.

Pour ce qui est de la modification du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD), les modifications prévues dans les projets de règlement 10-25 et 11-25 seront poursuivies, à l'exception de l'ajout d'un lot en îlot déstructuré à Stukely-Sud. Des validations seront faites avec les municipalités concernées pour apporter les ajustements nécessaires afin de répondre aux avis du ministère.

L'analyse des règlements de concordance (refontes/modifications) se poursuit avec le consultant mandaté par la MRC. La permanence s'attend à plusieurs dépôts de projets au mois d'octobre. La municipalité de Bolton-Est a adopté ses règlements finaux et ceux-ci sont en analyse. Des recommandations devront être faites au prochain comité d'aménagement concernant certains éléments de cette refonte.

Par ailleurs, des relevés d'arpenteur seront préparés dans les prochaines semaines concernant deux dossiers d'infraction au Règlement de contrôle intérimaire (RCI) dans les municipalités de Stukely-Sud et Hatley.

Pour conclure, elle précise que la permanence de la MRC a rencontré le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour faire le point sur les actions prioritaires inscrites pour le programme d'aide financière à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Des modifications devront être apportées pour répondre aux attentes du ministère.

7.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS - AGRICOLE

La présidente du comité agricole, Vinciane Peeters souligne que le comité s'est réuni le 11 septembre et que l'état d'avancement du plan de développement de la zone agricole (PDZA) a été présenté. Un survol des orientations gouvernementales en aménagement du territoire et la validation du contenu facultatif des éléments touchant le volet agricole ont été discutés.

Elle explique que la chargée de projets a présenté un suivi des actions réalisées en 2025 dans le cadre du PDZA. Les deux cartes touristiques *Virée sur le lac Memphré* et *Circuit Massawippi* incitent les citoyens et touristes à acheter local, des outils appréciés des producteurs participants au comité. Elle rappelle que quatre-vingt-trois (83) entreprises bioalimentaires sont promues sur le site *Détours en Memphré*, qui est devenu le répertoire agro en quelque sorte.

Une rencontre entre des producteurs acéricoles de la région et les deux nouvelles conseillères en acériculture pour l'Estrie (engagées par le Centre d'innovation agricole) a aussi été organisée le 4 septembre dernier afin d'échanger sur les besoins et les défis des entreprises d'ici.

Seconde Récolte Memphré, un projet de glanage du CÉPOP est en cours cette saison. En date du 10 septembre, ce sont 16 sorties qui ont été réalisées avec 109 bénévoles. C'est un total de 1,6 tonne de nourriture qui a été redistribuée à la Banque alimentaire Memphrémagog, d'une valeur de 13 000 \$. Elle rappelle que le glanage est une pratique qui consiste à aller récupérer les aliments laissés dans les champs et les vergers appartenant à autrui lorsque les récoltes sont complétées.

La campagne de sensibilisation sur la cohabitation harmonieuse « le bon voisinage on y croit et on y tient » se poursuit et une 5^e capsule portant sur le respect de la propriété privée sera diffusée prochainement.

Pour terminer, le passeport des marchés publics visant à découvrir les dix marchés publics de la MRC de Memphrémagog a connu un fort engouement. Un sondage préliminaire des utilisateurs du passeport mentionne que 70 % des répondants sont allés visiter de nouveaux marchés publics grâce au passeport, ce qui est de bon augure. Les passeports sont actifs jusqu'à la fin de la saison des marchés publics, soit jusqu'à la fin de semaine de l'Action de grâce pour

plusieurs d'entre eux. La conseillère Marcella Davis Gerrish en profite pour féliciter cette initiative et souligner que ceci a permis d'amener des gens qui autrement auraient pu se limiter à un ou deux marchés publics visités durant l'été.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

8.1.1 Rapport d'activités

Lisette Maillé, présidente du comité consultatif en développement durable, mentionne que les membres du comité se sont réunis le 10 septembre. L'état d'avancement du plan climat et du bilan corporatif des gaz à effet de serre (GES) à l'échelle de la MRC a été présenté. Les suivis du plan d'action en environnement, du projet de modernisation des stations de lavage et rampes de mise à l'eau ainsi que le suivi du plan de gestion des matières résiduelle ont entre autres été abordés.

Elle explique que le traitement et le versement des remboursements du premier et du second trimestre sont toujours en cours d'analyse par Éco Entreprises Québec (ÉEQ). Le nombre d'anomalies de collecte est demeuré bas durant la saison estivale. Les activités de collecte se déroulent bien. Des suivis seront faits durant l'automne avec les municipalités qui intégreront le service de collecte de la MRC à compter de janvier 2026 pour assurer la transition.

En lien avec la gestion des encombrants, elle informe que le mandat à la firme Stratzer pour réaliser une étude d'optimisation des services de récupération et de réemploi progresse bien. Des résultats préliminaires sont attendus prochainement. L'étude devrait être finalisée comme prévu d'ici la fin de l'année.

Une rencontre estrienne a été tenue concernant la récupération du plastique agricole, pour ce qui est du suivi des responsabilités élargies des producteurs (REP). Une synthèse des enjeux vécus par les MRC de l'Estrie a également été déposée au comité REP de l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles (AOMGMR).

Pour ce qui est de la campagne estivale d'échantillonnage des tributaires, celle-ci est terminée. C'est un total de 51 stations qui ont été échantillonnées cette année. Les résultats ont été transférés aux municipalités tout au long de l'été. La permanence de la MRC analysera ceux-ci et produira un rapport au cours de l'automne.

La Table de concertation des élus concernant Coventry est en attente du positionnement des élus fédéraux concernant la proposition de résolution soumise par le Memphrémagog Conservation. Le gestionnaire du site d'enfouissement a fait une demande de modification à son permis de gestion de l'air pour autoriser le fonctionnement de la station avancée de traitement du lixiviat. Le ministère de l'Environnement du Vermont est en analyse de celle-ci et rendra éventuellement une décision qui sera soumise à une consultation publique.

En conclusion, elle précise que le devis d'appel d'offres pour les équipements automatisés pour les stations de lavage et les descentes de mise à l'eau a été publié sur le *Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec* (SEAO) le 27 août. L'ouverture des soumissions est prévue le 26 septembre. Advenant qu'il y ait des soumissionnaires, les municipalités faisant partie du projet devront décider d'une formule de partage des coûts communs (logiciel, infonuagique) et du suivi de l'implantation de ces composantes.

8.1.2 Règlement 13-25 relatif aux services de collecte des matières recyclables / Adoption

La directrice des services professionnels, Mélanie Desautels rappelle que le règlement 13-25 relatif aux services de collecte des matières recyclables vise à

encadrer les services et vise à répondre à nos obligations. Elle explique qu'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis son dépôt le mois précédent.

334-25 CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes ont délégué à la MRC partie de leurs compétences relatives aux matières résiduelles, à savoir l'organisation et la gestion d'un service de collecte et de transport des matières recyclables conformément au Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, R.L.R.Q, c. Q-2, r.46.01 (le « Règlement ») et à l'entente de partenariat intervenue avec l'organisme de gestion désigné (l' « entente de partenariat »), à l'exclusion de toute compétence dans la gestion des écocentres et des points d'apport volontaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un règlement permettant d'encadrer les services de collecte des matières recyclables sur le territoire des municipalités ayant délégué parties de leurs compétences à cet effet à la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance du conseil du 20 août 2025, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BRUNO CÔTÉ
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER FRÈRE LUC LAMONTAGNE
ET RÉSOLU**

D'adopter le règlement numéro 13-25 relatif aux services de collecte des matières recyclables tel que présenté.

ADOPTÉ

8.2 TRANSPORT ET MOBILITÉ DURABLE

8.2.1 Rapport d'activités

Nathalie Pelletier, présidente du comité expose que dix-huit personnes sur un total de vingt demandes ont été acceptées lors du comité d'admission du 14 août dernier. Aussi, la MRC est toujours en attente des modalités du programme de financement du transport collectif pour l'année en cours.

Dans le cadre du projet de mutualisation des activités de transport adapté et collectif, une rencontre a eu lieu le 9 septembre avec Acti-bus et la MRC de Coaticook. L'entente de principe a été présentée et discutée. Plusieurs éléments plus détaillés de la future entente complète ont également été discutés. La prochaine rencontre du comité de transition aura lieu le 9 décembre.

Elle rappelle que les activités de la patrouille à vélo se poursuivront jusqu'à la mi-octobre. Un bilan sera présenté ultérieurement. La MRC a d'ailleurs participé au Festi-Village d'Eastman qui avait lieu le 23 août en tenant un kiosque sur les bons comportements à vélo. Des patrouilleurs à vélo de la MRC ont également participé à la virée lumineuse qui avait lieu autour du lac d'Argent. La conseillère Nathalie Lemaire précise d'ailleurs que l'événement a réuni plus de 150 participants cette année.

Pour finir, la MRC, en collaboration avec la Régie de police Memphrémagog, la Sûreté du Québec et le club cycliste Memphrémagog a organisé la dernière opération « Bonne conduite » à Magog. Au total, trois opérations visant à souligner les comportements des usagers favorisant le partage de la route ont été tenues cet été.

8.2.2 Option de prolongation 1 an – Promenades de l'Estrée

335-25 CONSIDÉRANT QUE le contrat de transport collectif et adapté de la MRC de Memphrémagog pour les années 2023 à 2025 inclusivement avec 2 périodes de renouvellement optionnel a été octroyé à Les Promenades de l'Estrée en vertu de la résolution # 423-22 au conseil des maires du 19 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des conditions prévues à l'appel d'offres et au bordereau de prix daté du 12 septembre 2022, la MRC de Memphrémagog doit signifier au moins 3 mois avant la fin du terme de 3 ans si elle désire se prévaloir de l'option de renouvellement;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VINCIANE PEETERS
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARIE BOVIN
ET RÉSOLU**

QUE le préambule fasse partie de la résolution;

D'AUTORISER la prolongation du contrat de services de transport collectif et adapté par autobus avec *Les Promenades de l'Estrie* pour l'année 2026, pour un montant total estimé de sept cent cinquante-huit mille quatre cents **(758 400 \$)** avant taxes et indexation selon l'IPC de Statistiques Canada pour l'ensemble en excluant l'énergie au Québec en date du 31 décembre 2025;

D'AUTORISER la greffière-trésorière adjointe à signifier à *Les Promenades de l'Estrie Inc.* que la MRC de Memphrémagog désire se prévaloir de la prolongation pour 2026, comme prévu au contrat autorisé au 19 octobre 2022.

ADOPTÉ

8.2.3 Entente de principe avec Acti-bus

336-25 CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a compétence en transport collectif et adapté en vertu d'une entente intermunicipale signée en mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook a décrété compétence en transport collectif et adapté en vertu du *Règlement 2-312 (2015) concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et adapté*;

CONSIDÉRANT QUE ces deux MRC désirent travailler conjointement afin d'améliorer les services de transport collectif et adapté sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT QU'Acti-Bus de la région de Coaticook inc. (ci-après « Acti-Bus ») est un organisme à but non lucratif régi en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, RLRQ, c. C-38;

CONSIDÉRANT QU'Acti-Bus est actuellement liée par entente avec la MRC de Coaticook pour offrir des services de transport collectif et adapté;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog désire également conclure une entente avec Acti-Bus;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARCELLA DAVIS GERRISH
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE
ET RÉSOLU**

1. La MRC de Memphrémagog annonce son intention de convenir d'une entente avec la MRC de Coaticook et Acti-Bus afin qu'Acti-Bus assure la gestion et la répartition des services de transport collectif et adapté qu'elle organise, ainsi que, dans la mesure où la loi le permet, l'exploitation de ces services;

2. La MRC de Memphrémagog conservera néanmoins aux termes de l'entente toutes les responsabilités de planification et d'organisation de l'offre de services, conformément aux pouvoirs prévus par la *Loi sur les transports* qui lui sont délégués en vertu de l'entente intermunicipale de mars 2009;

3. La MRC de Memphrémagog annonce également son intention de collaborer avec la MRC de Coaticook afin d'harmoniser les pratiques des deux MRC en matière de transport collectif et adapté.

4. La MRC de Memphrémagog s’engage à négocier de bonne foi, au printemps 2026, une entente tripartite avec Acti-Bus et la MRC de Coaticook, laquelle sera fondée sur les principes décrits à l’annexe 1 comme si au long reproduit.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 SÉCURITÉ INCENDIE

9.1.1 Rapport d’activités

Monsieur Faucher explique que deux comités réunissant les chefs incendie et les élus sont en préparation pour l’automne. La permanence est à la recherche de comparable avec les schémas de couverture de risques incendies (SCRI) adoptés depuis 2022 au Québec quant à l’intégration des « autres risques » et rédigera une proposition. Le sujet sera ensuite discuté au prochain comité incendie. Du travail de soutien à la recherche de programme et d’informations pour soutenir les services incendie en sécurité civile est aussi en cours.

Les services incendie de Memphrémagog interviennent souvent dans les zones où la couverture cellulaire et radio reste très faible, donc nous soutenons la recherche d’une solution complémentaire afin d’améliorer la communication opérationnelle.

9.2 PROTECTION POLICIÈRE

9.2.1 Rapport d’activités

Le président du comité de sécurité publique, David Lépine, précise que le comité se réunira une dernière fois pour l’année, ce 24 septembre. Il rappelle aussi que l’amendement au règlement Paix et ordre prévoyait une entrée unifiée à la demande de la cour municipale. La date prévue d’entrée en vigueur était le 11 août. À titre de rappel, cet amendement concernait la formulation qui avait fait consensus entourant l’encadrement des armes à feu, arc et arbalète dans les lieux publics. Toutefois, en date du 10 septembre, seulement huit amendements adoptés sur douze ont été transmis à la MRC.

Il termine avec le fait que les modalités de consultation du Plan d’activité régional et local (PARL) seront abordées lors du prochain comité afin que cette démarche puisse débiter avant la recomposition des comités en janvier et ainsi fournir les priorités dans les délais requis par la Sûreté du Québec.

ADMINISTRATION

10.1 COMPTES À PAYER

Administration générale

337-25 CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes de la partie administration d’un montant total de 84 215,87 \$ comme ici au long reproduit ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE MARTINEAU
ET RÉSOLU**

D’approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total 84 215,87 \$ et d’en autoriser leur paiement.

ADOPTÉ

Évaluation

338-25 CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes de la partie évaluation d'un montant total de 72 846,24 \$ comme ici au long reproduit ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT FONTAINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SIMON ROY
ET RÉSOLU**

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 72 846,24 \$ et d'en autoriser leur paiement.

ADOPTÉ

Transport

339-25 CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes de la partie transport d'un montant total de 58 564,03 \$ comme ici au long reproduit ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRÈRE LUC LAMONTAGNE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE PELLETIER
ET RÉSOLU**

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 58 564,03 \$ et d'en autoriser leur paiement.

ADOPTÉ

DIVERS

Aucun élément particulier

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le rapport de correspondance.

Résolutions

**12.1 Appui à la MRC du Val-Saint-François
Report de l'adoption du décret visant l'agrandissement du Parc du
Mont-Orford**

340-25 CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec travaille depuis plusieurs années à l'agrandissement du parc national du Mont Orford;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du Parc national du Mont Orford, d'une superficie de 48 km2 supplémentaire, sera en grande partie situé sur le territoire de la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a pris connaissance de l'avancement du projet lors de sa participation à la Table d'harmonisation du Parc national du Mont Orford;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement prévoit le report de l'adoption du décret officialisant l'agrandissement du parc à 2026, alors que la date prévue était automne 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet a débuté en 2008 avec l'acquisition de terrains et que la région attend depuis longtemps l'agrandissement officiel, pour le maintien

de l'intégrité écologique, mais aussi pour les retombées socio-économiques importantes pour la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de statut officiel nuit à la sauvegarde du territoire publique, à la surveillance du secteur, à la préservation de la biodiversité et des milieux sensibles;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JODY STONE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMAIRE
ET RÉSOLU**

QUE le Conseil de la MRC de Memphrémagog demande au gouvernement du Québec et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de maintenir les délais prévus pour l'adoption du décret officialisant l'agrandissement du Parc national du Mont Orford;

QUE copie de cette résolution soit transmise aux députés provinciaux de la région et à la ministre responsable de la région de l'Estrie, Madame Isabelle Charest.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est soulevée par les élus. Par contre, les conseillers sortants susceptibles ne pas être présents au conseil des maires d’octobre advenant le cas où leur remplaçant serait élu par acclamation prennent la parole à tour de rôle. La conseillère Vinciane Peeters remercie chaleureusement l’équipe de la permanence et des élus et précise qu’elle a grandement apprécié son expérience à la mairie. La conseillère Michèle Turcotte rappelle que dans son cas il s’agissait d’un retour et qu’elle fut bien contente de s’impliquer à nouveau pour sa communauté. La conseillère Marie Boivin souligne que le fait d’avoir deux mandats consécutifs à siéger comme mairesse lui aura permis d’en apprendre énormément sur l’appareil municipal et surtout de mieux maîtriser les dossiers à la MRC. Les conseillers Simon Roy et Pierre Martineau abondent dans le même sens que les commentaires précédents. Pour terminer, la mairesse de la Ville de Magog, Nathalie Pelletier en profite pour les féliciter pour leur implication et de s’être dévoués malgré le fait que certains dossiers soient parfois plus difficiles à porter sur la place publique.

Le résident de la municipalité d’Austin, Philippe Plumet demande aux maires des municipalités riveraines du Lac Memphrémagog s’ils ont des outils pour limiter les quais et les marinas qui veulent se propulser sur le lac. Le préfet lui mentionne que des dispositions sont inscrites au schéma et que les municipalités ont aussi des règlements municipaux concernant de tels zonages, mais qu’il doit se référer directement à sa municipalité pour obtenir des éclaircissements en lien avec un dossier précis. Les élus de la MRC n’étant pas en mesure de se prononcer en lien avec des dossiers municipaux dont ils ne connaissent pas les règlements.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Côté propose la levée de la session. Il est 16h50.

Greffier-trésorier

Préfet